

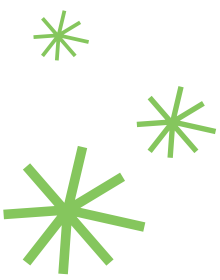
# Guide technique

# Accueillir les abeilles sauvages dans les espaces publics



Biodiversité





# Édito

## À qui s'adresse ce guide technique ?

**C**e guide s'adresse en première intention, **aux élus et aux équipes d'agents techniques** des communes du Parc naturel régional Oise – Pays de France en charge des espaces verts. **Tout habitant du territoire** trouvera également, dans ce guide, de précieuses informations lui permettant de favoriser la présence des abeilles sauvages chez lui.

## Pourquoi un guide technique en faveur des pollinisateurs sauvages et en particulier des abeilles sauvages ?

Les insectes pollinisateurs **jouent un rôle majeur dans la pollinisation d'une grande partie des plantes à fleurs**, sauvages ou cultivées. En Europe, ce sont 84 % des espèces végétales cultivées et 80 % des espèces végétales sauvages qui dépendent en grande partie de la pollinisation par les insectes.

- ☞ Les insectes pollinisateurs permettent aux plantes de se reproduire, assurant ainsi un brassage génétique, permettant aux plantes d'évoluer et de s'adapter en permanence aux changements de notre environnement.
- ☞ Se préoccuper des pollinisateurs, c'est aussi une clef d'entrée pour s'intéresser à la biodiversité.
- ☞ En définitive, préserver les pollinisateurs et en particulier les abeilles sauvages est une action globale qui a du sens !

## L'implication du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Les actions de protection de la biodiversité ainsi que l'accompagnement des communes du Parc naturel régional Oise – Pays de France dans la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts et les actions de fleurissement ont mis en évidence l'intérêt de prendre en compte les pollinisateurs sauvages dans chaque projet.

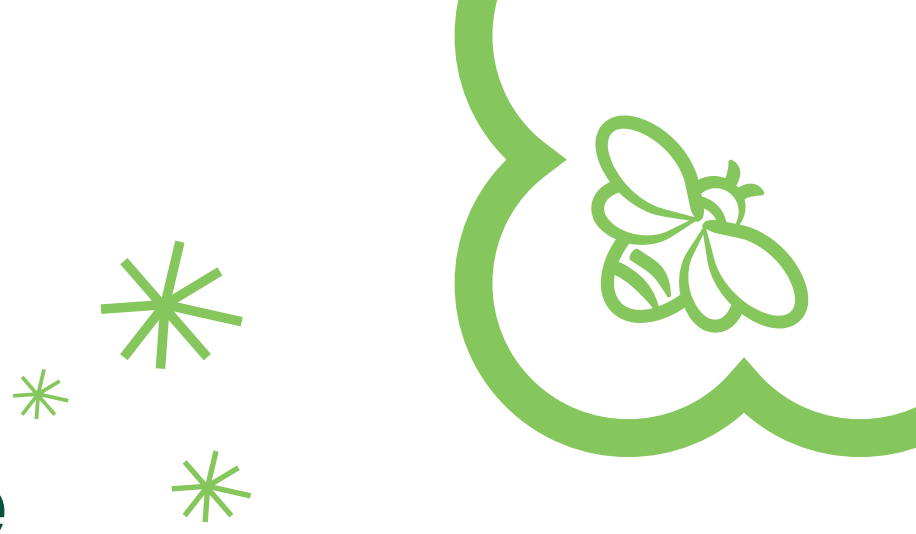
Compte tenu de l'enjeu de la pollinisation, **le déclin des insectes est une préoccupation majeure** à l'origine de l'élaboration d'un premier plan national d'actions (PNA) en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en 2016, suivi d'un Plan National en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation (2021-2026). Ce dernier **appelle à une mobilisation la plus massive possible** des différents acteurs, publics comme privés. Ce PNA a été décliné pour la Région Hauts-de-France dans le cadre du projet SAPOLL (Sauvons nos pollinisateurs).

Par ailleurs, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a signé une convention avec le Ministère de l'écologie afin d'inciter les Parcs Naturels Régionaux à s'engager pour les insectes pollinisateurs sauvages.

Depuis 2018, le Parc naturel régional Oise-Pays de France met en œuvre un programme d'actions qui vise à mieux connaître (inventaire) les abeilles sauvages de son territoire, à réaliser des documents d'information, à mener des actions d'information et de sensibilisation et à accompagner les communes dans la prise en compte des abeilles sauvages dans la gestion de leurs espaces. C'est cette dernière action qui est à l'origine de l'élaboration de ce guide.

L'Association Des Entomologistes de Picardie (ADEP) accompagne le Parc naturel régional Oise-Pays de France dans la réalisation de ce programme d'actions en faveur des abeilles sauvages.

L'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) est également un partenaire du Parc naturel régional Oise-Pays de France dans le cadre d'un programme mené dans les PNR d'Île-de-France.



# Sommaire

|                                                                                        |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>A. Les abeilles sauvages en quelques points .....</b>                               | <b>4</b>      |
| <b>B. Des menaces sur les abeilles sauvage .....</b>                                   | <b>6</b>      |
| <b>C. Se mobiliser pour les abeilles sauvages.....</b>                                 | <b>7</b>      |
| <br><b>I. Conserver les espaces favorables .....</b>                                   | <br><b>8</b>  |
| Action 1 : <b>Maintenir un réseau d'habitats .....</b>                                 | 10            |
| Action 2 : <b>Laisser pousser une prairie sauvage .....</b>                            | 11            |
| Action 3 : <b>Des bords de routes plus naturels .....</b>                              | 12            |
| Action 4 : <b>Conserver les zones sablonneuses .....</b>                               | 13            |
| <br><b>II. Où fleurir pour les abeilles sauvages ? .....</b>                           | <br><b>14</b> |
| Action 5 : <b>Fleurir les petits espaces urbains .....</b>                             | 16            |
| Action 6 : <b>Des abeilles sauvages dans les cimetières .....</b>                      | 17            |
| <br><b>III. Que semer, que planter pour les abeilles sauvages ? .....</b>              | <br><b>18</b> |
| Action 7 : <b>Semer une prairie fleurie .....</b>                                      | 20            |
| Action 8 : <b>Favoriser les plantes nectarifères dans les massifs .....</b>            | 21            |
| Action 9 : <b>Espèces favorables aux abeilles sauvages à favoriser ou planter.....</b> | 22            |
| <br><b>IV. Permettre la nidification des abeilles sauvages.....</b>                    | <br><b>24</b> |
| Action 10 : <b>Installer des ruches ? Savoir en évaluer les risques ! .....</b>        | 26            |
| <br><b>V. Communiquer sur les pollinisateurs .....</b>                                 | <br><b>27</b> |
| <br><b>VI. Agir individuellement .....</b>                                             | <br><b>28</b> |
| <br><b>Informations / Ressources et contacts.....</b>                                  | <br><b>29</b> |



Mieux connaître les abeilles sauvages

# Les abeilles sauvages en quelques points

## \* Les abeilles sauvages, des insectes exclusivement floricoles...

Pas si simple de reconnaître à coup sûr les abeilles car elles peuvent être confondues avec certaines mouches rayées (syrphes) ou guêpes qui butinent également sur les fleurs.

## \* Ne pas confondre les abeilles sauvages et l'Abeille domestique !

Il existe en France environ **960 espèces d'abeilles** dites « sauvages » qui sont principalement « solitaires ». Les individus de presque toutes les espèces d'abeilles sauvages accomplissent leur cycle de vie discrètement dans la nature. Dans les Hauts-de-France, ce sont environ 365 espèces et 375 en Île-de-France. Dans le territoire du Parc naturel régional ce sont environ 180 qui ont été inventoriées.

Les Abeilles domestiques (*Apis mellifera*), également appelées « abeilles de ruche » ou encore « abeilles mellifères », vivent en colonie avec une reine et des milliers d'ouvrières. Elles produisent du miel en grande quantité qui peut être récolté par l'homme.

Les bourdons sont aussi des abeilles sauvages mais fondent des colonies comme l'Abeille domestique. Il s'agit d'abeilles sociales. Certaines colonies d'Abeilles domestiques vivent en forêt dans des trous d'arbres ou des cavités de rocher. Ces colonies peuvent être considérées comme « sauvages ».



**Photo 1** - Xylocope violette (*Xylocopa violacea*), la plus grande des espèces d'abeilles sauvages en France.

**Photo 2** - Une très petite espèce d'abeille sauvage de France appartenant au genre *Lasioglossum*.

**Photo 3** - Nid souterrain de l'Andrène vagabonde (*Andrena vaga*).

Autre particularité, 70 % des abeilles sauvages nichent dans le sol, le nid étant creusé, selon les espèces, verticalement dans un sol plat, ou horizontalement dans un sol pentu. Elles affectionnent surtout les sites ensoleillés et pauvres en végétation pour bénéficier au maximum de la chaleur.

Enfin, une abeille sauvage n'est active que sur une période de quelques semaines : les abeilles adultes meurent après la période de reproduction. Leur progéniture se développe ensuite à l'abri du nid, durant plusieurs mois, jusqu'à l'année suivante. Toutefois, il est possible d'observer des abeilles sauvages de mars à novembre car certaines espèces sont printanières, quand d'autres sont estivales ou automnales.

Les abeilles sauvages ont la propriété d'être des pollinisateurs très efficaces : en prélevant le pollen des fleurs, elles assurent le transport des grains de pollen entre les étamines (organes de reproduction mâle) et le pistil (organe femelle) des fleurs. Cette étape est essentielle dans le cycle de vie des plantes : 90 % des espèces de plantes à fleurs dans le monde dépendent de la pollinisation par les insectes.

Certaines abeilles, dites généralistes, butinent une grande diversité de fleurs. Le plus souvent, ce sont des espèces munies d'une longue langue qui leur permet de butiner des fleurs de morphologies différentes. D'autres abeilles sont plus sélectives : elles ne récoltent le pollen que sur des plantes appartenant à une même famille botanique, voire sur une seule espèce florale. Ces abeilles dites spécialisées dépendent donc de la présence de leurs fleurs de prédilection et peuvent facilement disparaître avec leur habitat.



**Photo 4** - Une ouvrière de Bourdon des champs (*Bombus pascuorum*).

**Photo 5** - Une ouvrière de l'abeille mellifère (*Apis mellifera*), nommée également abeille domestique.

**Photo 6** - L'Andrène des Bruyères (*Andrena fuscipes*) est une abeille spécialisée qui ne collecte le pollen que sur les fleurs de Callune fausse-bruyère (*Calluna Vulgaris*).



### 🍷 Pour aller plus loin

- Vous avez dit abeilles sauvages ? (Dépliant d'informations)
- Découvrons et préservons les abeilles sauvages du Parc naturel régional Oise - Pays de France (Livret thématique)

➤ Informations et contacts pages 29-30



Mieux connaître les abeilles sauvages

# Des menaces sur les abeilles sauvages



## \* Les abeilles sauvages, un groupe d'insectes en déclin

Depuis 30 ans, les populations d'abeilles diminuent fortement. De nombreuses études ont déjà confirmé un déclin de la diversité des abeilles sauvages notamment à l'échelle européenne. Par exemple, sur les 402 espèces d'abeilles observées en Belgique, 45 sont considérées comme disparues et 113 (28%) menacées d'extinction.

On sait aussi que les 2 tiers des espèces de bourdons du nord de la France et de la Belgique sont en très forte régression et que 24 % des espèces de bourdons d'Europe sont menacées d'extinction - Liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).



Les causes pour expliquer leur régression sont multiples :

- disparition des fleurs dans les prairies, raréfaction des jachères...
- raréfaction et isolement des milieux sauvages (haies, talus, bosquets...),
- entretien excessif des bords de routes, terrains vagues, talus...
- disparition des fleurs des champs (la flore messicole),
- raréfaction des cultures de Fabacées (légumineuses) devenues marginales,
- usage intensif et à grande échelle des insecticides, herbicides et fongicides,
- décalage entre les floraisons et l'activité des pollinisateurs, consécutif aux changements climatiques.



**Photo 1** - Jachère. Elles sont devenues rares car de moins en moins valorisées dans les agrosystèmes.

**Photo 2** - Bosquet. Les fleurs de ronce ou d'églantier contribuent pleinement au maintien des abeilles sauvages.

**Photo 3** - Une fauche des bords de route en début d'été ne permet pas l'expression de la flore nectarifère.

**Photo 4** - Champs de sainfoin, une culture devenue rare dans le paysage agricole d'aujourd'hui et pourtant appréciée des abeilles.

**Photo 5** - Plaine agricole relativement pauvre en infrastructures agroécologiques (haies, lisières de bois, bandes enherbées).



Mieux connaître les abeilles sauvages

# Se mobiliser pour les abeilles sauvages

\* Elus et agents techniques des espaces verts sont des acteurs attendus pour mener des actions en faveur des insectes pollinisateurs

## Comment ?

En accompagnant et en soutenant les projets des pouvoirs publics pour mettre en œuvre, sur le terrain, le Plan National en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026.

En intensifiant la mise en place de pratiques vertueuses d'aménagement et de gestion par le biais de la thématique « Pollinisateurs sauvages ».

En sensibilisant les habitants de la commune dans des démarches de fleurissement et d'aménagement favorables aux insectes floricoles (augmentation du fleurissement avec des fleurs sauvages, diversification des massifs et extensification des pratiques d'entretien, réduction de la fréquence des tontes).

En relayant, au sein de la commune, les actions proposées et développées par le Parc naturel régional qui visent une meilleure prise en compte de la biodiversité.

En réalisant ou faisant réaliser quelques inventaires naturalistes pour connaître la richesse de la commune et évaluer les pratiques mises en place.

## ✿ Pour aller plus loin

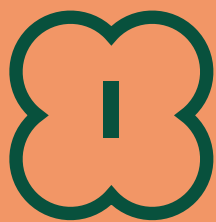
- « France Terre de pollinisateurs » Plan National d'Actions pour la préservation des abeilles et des pollinisateurs sauvages 2016-2020 ;
- Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 ;
- Aperçu de la diversité des abeilles sauvages, Parc naturel régional Oise - Pays de France.

➤ Informations et contacts pages 29-30

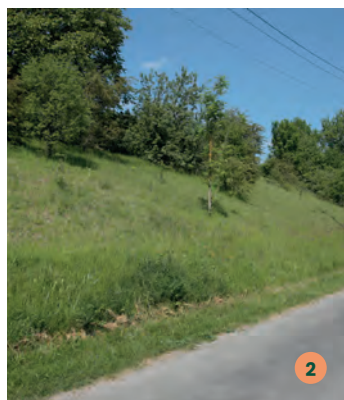


**Illustration 1** – Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026.

**Illustration 2** – Aperçu de la diversité des abeilles sauvages, Parc naturel régional Oise – Pays de France, rapport d'étude ADEP.



# Conserver les espaces favorables



\* Première action à entreprendre : préserver dans votre commune les espaces fréquentés par les abeilles sauvages.

Ce sont des zones exemptes de toute dégradation (destruction, dépôts de déchets...), des lieux où poussent naturellement les fleurs sauvages et propices à la nidification des espèces.

Conserver les espaces favorables aux abeilles sauvages dans votre commune.

Des milieux naturels :

- landes à éricacées (bruyère et callune) et pelouses sur sables,
- pelouses calcicoles,
- lisières et clairières forestières,
- zones humides.

Des milieux semi-naturels :

- bords de routes enherbés,
- haies arbustives,
- prairies et vergers,
- friches et délaissés,
- abords de cours d'eau.

\* Identifier les milieux naturels et semi-naturels de votre commune.

Prendre conseil auprès d'une personne ou d'un organisme ressource :

- les espaces de plus grande valeur sont identifiés par les services de l'Etat (ZNIEFF, Natura 2000), renseignements auprès de la DREAL Hauts-de-France et de la DRIEAT Île-de-France,
- Conseils Départementaux de l'Oise et du Val d'Oise pour les sites « Espaces Naturels Sensibles ».
- Parc naturel régional Oise – Pays de France,
- associations naturalistes,
- Office National des Forêts.

> Informations et contacts pages 29-30



**Photo 1** - Milieu naturel, landes à éricacées (bruyère et callune).

**Photo 2** - Milieu naturel, coteau calcicole en bordure de route secondaire.

**Photo 3** - Milieu semi-naturel, vieux verger et prairie (hiver).

**Photo 4** - Milieu semi-naturel, bord de route secondaire (inflorescences de vipérines).

fiches actions associées :

01 – **Maintenir un réseau d'habitats**

02 – **Laisser pousser une prairie sauvage**

03 – **Des bords de routes plus naturels**

04 – **Conserver les zones sablonneuses**



#### Quels indices pour repérer des abeilles sauvages dans l'environnement de votre commune ?

- ☞ Le vol de gros insectes floricoles : papillons, bourdons.
- ☞ La présence de nombreuses fleurs dans les herbes ou dans les arbres.
- ☞ Des lieux très ensoleillés et protégés du vent.
- ☞ Des entrées de nids d'abeilles sauvages au sol.
- ☞ Des lieux en libre évolution : friches, espaces non ou peu gérés.
- ☞ Des zones sablonneuses et à végétation rase voire écorchée.
- ☞ Des sols partiellement nus, très peu végétalisés.



## \* Prendre en compte les abeilles sauvages dans votre commune.

**Une stratégie : améliorer la connaissance et développer des actions adaptées.**

- ☞ Dresser une cartographie communale des lieux favorables aux insectes floricoles en faisant éventuellement appel à une expertise naturaliste.
- ☞ Essayer d'identifier les lieux les plus fréquentés par les abeilles (butinage, lieux de reproduction) en faisant éventuellement appel à une expertise naturaliste.
- ☞ Prioriser des secteurs d'intervention en fonction de leur niveau d'intérêt et des possibilités d'intervention.
- ☞ Appliquer une gestion différenciée en faveur des abeilles et de la flore sauvage.

#### « Mauvaises herbes » et abeilles sauvages ?

- ☞ À l'échelle de votre commune, les plantes à fleurs isolées ici et là sur les trottoirs peuvent être tolérées. Elles vont contribuer à la conservation des abeilles sauvages.
- ☞ En présence d'une importante quantité de fleurs au même endroit, ne pas supprimer au même moment l'ensemble des fleurs. Et si possible, prévoir le maintien de petites zones de refuge pour l'hiver.

### 🌱 Pour aller plus loin

- « Une gestion des espaces verts en faveur de votre environnement », (Brochure du Parc naturel régional Oise – Pays de France).

➤ **Informations et contacts pages 29-30**

**Photo 5** – Friche en périphérie urbaine.

**Photo 6** – Haie ancienne conservée malgré l'urbanisation.

**Photo 7** – Friche. Détail sur la flore sauvage non fauchée (Cirse vulgaire – *Cirsium vulgare*).

**Photo 8** – Fleurs spontanées tolérées dans l'espace urbain.

# Maintenir un réseau d'habitats

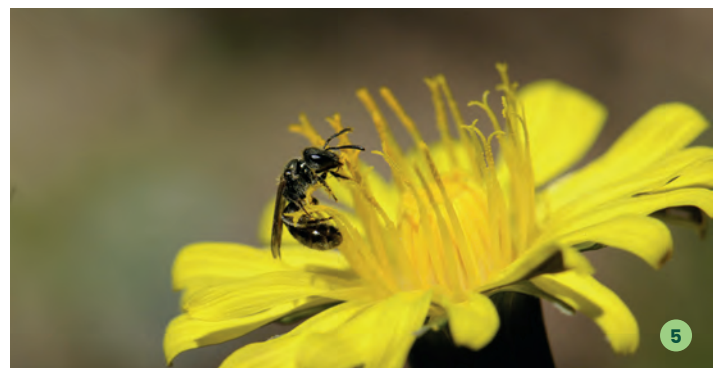


\* Friches, talus peu végétalisés, murets à petites cavités et bois mort bien exposés, sont naturellement propices à la vie des abeilles sauvages.

Le territoire de chaque commune, par la diversité des situations et des éco-paysages présents, accueille de nombreux habitats favorables aux abeilles. Les identifier et en assurer une bonne gestion permet de maintenir ce patrimoine.

- ☞ Maintenir la diversité de la flore sauvage sur les talus bien ensoleillés, en pratiquant une fauche annuelle de préférence en automne. Il convient également d'épargner ici et là des carrés de végétations contenant des tiges hautes (centaurées, chardons, molènes, ...) ou des tapis herbacés denses.

- ☞ Conserver les murets de pierres sèches aux joints friables pour permettre des nidifications ; si nécessaire restaurer les joints avec un matériau forable (argile, chaux) ou bien laisser certains espaces sans joint.
- ☞ Créer des petites zones de dépôt de bois mort en situation bien exposée pour permettre des nidifications. Des sections de 5 cm de diamètre et plus sont préférables, des souches d'arbres également. Laisser en place ces tas sans remaniement durant plusieurs années. Pour s'assurer d'une bonne acceptation de la part des habitants, privilégier cette action dans des secteurs peu visibles.
- ☞ Appliquer une gestion différenciée aux espaces enfrichés en les maintenant « ouverts » à « semi-ouverts » (désherbage et fauche de « clairières » avec exportation ou mise en tas des foin et bois dans des secteurs de sous-bois et sur des surfaces réduites) et en épargnant si possible des plantes telles que ronciers, bryones, clématites.
- ☞ Créer des micro-talus raides (50 cm de haut) dans des situations bien exposées au soleil et ne présentant pas de danger pour le public. Ils seront utiles aux abeilles utilisant les parois verticales pour nicher.



**Photo 1** - Talus bien ensoleillés en zone péri-urbaine avec une flore sauvage, un contexte très favorable aux abeilles sauvages.

**Photo 2** - Muret en pierre permettant la nidification de certaines abeilles sauvages.

**Photo 3** - Dépôt de bois mort en situation bien exposée pour permettre la nidification de certaines abeilles sauvages.

**Photo 4** - Espace enfriché avec une gestion incluant la création de zones de refuge permettant aux abeilles de trouver en fin d'été des ressources alimentaires, voire des espaces de nidification.

**Photo 5** - Abeille sauvage : *Lasioglossa* sp. (famille des *Halictidae*).

# Laisser pousser une prairie sauvage

\* Les zones de pelouses ou prairies urbaines sont nombreuses et forment parfois de vastes étendues dont l'entretien régulier est coûteux. Un changement des pratiques de gestion, vers une gestion différenciée et plus extensive est profitable aux abeilles.

Le changement progressif des modes de gestion vise à permettre l'expression de la flore sauvage spontanée plus diversifiée et plus riche en couleurs :

- ☞ Délimiter, sur les surfaces herbacées (pelouses de parcs, friches...), un ou plusieurs îlots (modestes au départ) qui resteront une grande partie de l'année en libre évolution, avec une unique fauche en automne (gestion différenciée).
- ☞ Créer des cheminements en pratiquant deux passages de tonte, en mars puis en juin. Le second passage peut être fait avec une largeur de coupe inférieure afin de favoriser un gradient progressif de hauteur de végétation. Les herbes issues de la tonte doivent être évacuées, le mulching est à proscrire.

- ☞ La gestion des espaces verts par éco-pâturage peut parfois s'avérer dommageable pour les insectes pollinisateurs et la flore sauvage (traitement pharmaceutique des animaux et enrichissement du sol) si il n'ont pas été pris en compte dans les réflexions en amont.
- ☞ Le bénéfice-risque de cette action pour la biodiversité existante doit être évalué en fonction des objectifs du projet d'aménagement.
- ☞ Développer une communication adaptée (panneaux, articles dans la presse, animations, visites guidées, suivis participatifs).
- ☞ Suivre l'évolution de la flore (hauteur de végétation, diversité des espèces) suite au changement de pratiques. Evaluer l'action sur la biodiversité en sollicitant une structure ressource.
- ☞ Évaluer les coûts et quantifier les économies éventuelles.

> Informations et contacts pages 29 – 30



**Photos 1 et 2** – Cheminement créé au sein d'une prairie.

**Photos 3 et 4** – Aperçu de la petite flore sauvage spontanée au sein d'une prairie de parc en gestion différenciée.

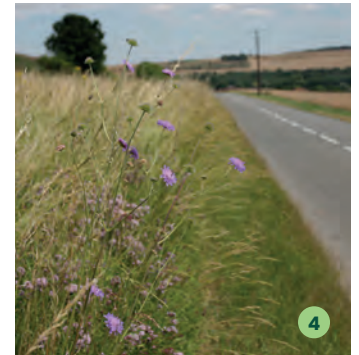
**Photo 5** – Abeille sauvage : bourdon (*Bombus* sp.) – (famille des *Apidae*).

## Des bords de routes plus naturels

\* Un bord de route bien ensoleillé peut faire l'objet d'un entretien favorable aux abeilles sauvages même sur une surface modeste.

Les bords de route richement fleuris peuvent apparaître comme de formidables refuges de biodiversité. Pour pérenniser ces zones herbacées, des pratiques de bon sens peuvent être mises en place :

- ☞ Pratiquer une fauche annuelle avec exportation des produits de coupe (foins) afin d'éviter leur dégradation sur place et un enrichissement du sol en éléments minéraux et organiques qui favoriseront une croissance rapide d'une végétation non désirée (dont plantes appréciant l'azote : ortie, armoise...).
- ☞ Laisser, si possible, sur place les produits de fauche quelques jours pour que les invertébrés (chenilles, escargots...) présents sur les tiges se réfugient au sol et que les graines puissent tomber. Puis exporter/évacuer les produits pour ne pas enrichir le sol.



- ☞ Attendre mi-septembre pour faucher (fauche tardive). Néanmoins, une intervention plus précoce est possible si elle ne concerne pas la totalité de l'emprise (fauche par tranche d'1/3 des surfaces afin de toujours laisser des espaces fleuris).
- ☞ Éviter le gyrobroyage qui détruit l'ensemble des invertébrés et petits vertébrés présents (lézards, amphibiens, oiseaux, micromammifères...) et qui favorise la dégradation rapide de la matière organique (effet coup de fouet pour la croissance de plantes non désirées telles que l'ortie ou l'armoise).

De façon générale, les préconisations de gestion de bords de routes présentées ici s'appliquent à tous les espaces de prairies, même urbaines afin de conserver en bon état les milieux gérés ou créés, de maintenir localement l'offre en ressources alimentaires et permettre une meilleure conservation de la diversité des abeilles.

**Photo 1** - Bord de route en entrée de village dont l'entretien prévoit une zone refuge non fauchée jusqu'en automne.

**Photo 2** - Bande herbeuse urbaine non fauchée formant une petite friche en bordure de piste cyclable.

**Photos 3 et 4** - Floraison en bord de route en entrée de village permise par un fauchage réduit à une modeste bande enherbée.

**Photo 5** - Abeille sauvage : Anthidie points-blancs (*Anthidium punctatum*) - (famille des Megachilidae).

## Conserver les zones sablonneuses

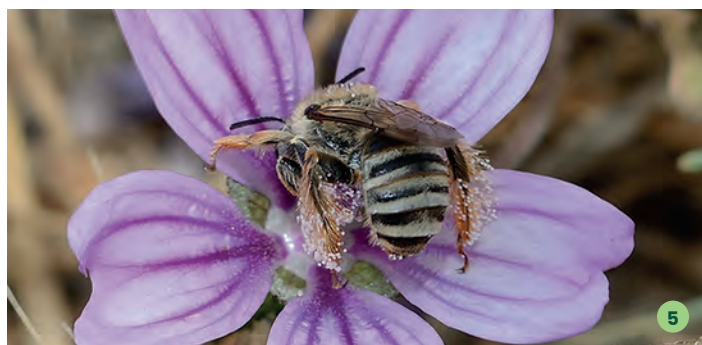
\* Caractéristiques du territoire du Parc naturel régional, les substrats sablonneux bien ensoleillés et peu végétalisés sont des habitats très prisés par certaines abeilles sauvages pour nidifier.

Parmi les abeilles terricoles, certaines affectionnent particulièrement les affleurements naturels ou artificiels sablonneux. Voici quelques recommandations pour conserver ces abeilles spécialisées dites sabulicoles :

- ☞ Décaler dans le temps votre intervention tant que vous observerez une activité des abeilles sauvages autour de trous formés au niveau du sol (présence de nids et de leurs galeries souterraines).
- ☞ Freiner l'évolution de la végétation par un ratissage de surface et un désherbage manuel sélectif.



- ☞ Respecter l'intégrité des nids et de leurs galeries souterraines en limitant à 5 cm de profondeur votre intervention sur le sol.
- ☞ Baliser et informer le public (en secteur sensible) de la présence de « bourgades » d'abeilles (agrégations de nids), car certaines abeilles peuvent ressembler à des guêpes (Collète du lierre par exemple) ce qui entraîne parfois des craintes et des destructions injustifiées.
- ☞ En présence d'un sol couvert superficiellement d'un chevelu herbacé, il est possible de faucher une fois par an avec export des produits.
- ☞ Vérifier et maintenir les ressources alimentaires (saules, prairies fleuries, lierre grimpant...) dans un rayon de 200-400 mètres. Le maintien de l'habitat de nidification n'a de sens que si les ressources alimentaires sont également présentes.
- ☞ Il est rappelé que l'usage de produits phytosanitaires est interdit dans les lieux publics, sauf dérogation pour certains espaces.



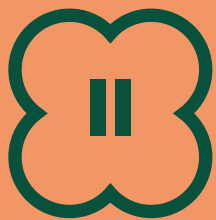
**Photo 1** - Espace périurbain enfriché sur sol plus ou moins sablonneux en surface.

**Photo 2** - Entrée de nid d'une abeille sauvage sur un sol constitué de sable en surface.

**Photo 3** - Désherbage par ratissage léger de la surface du sable autorisant le cycle complet de nidification d'une abeille sauvage.

**Photo 4** - Regroupement de mâles d'abeilles (Eucère de la mauve - *Tetralonia malvae*) autour de l'entrée d'un nid en période de reproduction.

**Photo 5** - Abeille sauvage : l'Eucère de la mauve (*Tetralonia malvae*) - (famille des Apidae).



# Où fleurir pour les abeilles sauvages ?

## \* Déterminer les espaces appropriés

Exemples d'espaces à fleurir pour l'accueil des abeilles sauvages :

- les massifs ornementaux existants,
- les pelouses des parcs et squares,
- les abords de terrains de sport,
- les abords de zones de stationnement,
- les jardins potagers collectifs,
- les cimetières.



### Espaces urbains particuliers :

- les pieds de murs,
- le pied des arbres.

### Privilégier :

- les situations ensoleillées, exposées au sud,
- les situations qui offrent une protection contre les vents,
- les espaces publics comportant des cheminements pédestres.



### Point de vigilance !

Si le fleurissement avec des plantes nectarifères est envisagé sur un sol exempt de labour depuis longtemps, il est alors préférable de s'assurer de l'absence de plantes rares ou menacées. Prendre conseil, par exemple, auprès du Parc naturel régional Oise-Pays de France, du Conservatoire Botanique National de Bailleul, du Conservatoire Botanique du Bassin parisien ou de botanistes locaux (Association des Botanistes et Mycologues Amateurs de la Région de Senlis – ABMARS).

> Informations et contacts pages 29 – 30

**Photo 1** – Massif ornemental en bordure de trottoir composé de variétés horticoles peu ou pas nectarifères.

**Photo 2** – Pelouse de parc en abord de complexe sportif qui pourrait être fleurie avec des plantes nectarifères.

**Photo 3** – Pelouse de parc en abord de complexe sportif qui pourrait être fleurie avec des plantes nectarifères.

**Photo 4** – Abords de zones de stationnement qui pourraient être fleuris avec des plantes nectarifères.

**Photo 5** – Au sein d'un cimetière, fleurissement composé de variétés horticoles plus ou moins nectarifères.

fiches actions associées :

05 – **Fleurir les petits espaces urbains**

06 – **Des abeilles sauvages dans les cimetières**

## \* Exemples de lieux inappropriés au fleurissement volontaire en faveur des pollinisateurs.

Dans les zones urbanisées :

- ronds-points giratoires très fréquentés,
- ilots cernés par la circulation routière,
- au pied des panneaux de circulation.



Dans les zones semi-naturelles :

- bords de routes calcicoles (favorables aux pollinisateurs),
- haies arbustives (souvent favorables aux pollinisateurs),
- prairies et vergers (selon diagnostic naturaliste),
- friches et délaissés (souvent favorables aux pollinisateurs),
- abords de cours d'eau (autres enjeux de biodiversité).

**Photo 6** – Pied de mur ensoleillé favorable à une bande fleurie.

**Photo 7** – Pied de mur mi-ombragé favorable à une bande fleurie.

**Photo 8** – Petit espace herbacé potentiellement aménageable en faveur des insectes floricoles.

**Photo 9** – Barrière champêtre sous laquelle un fleurissement est envisageable en faveur des insectes floricoles.

**Photo 10** – Petit massif ornamental en entrée de village potentiellement favorable aux insectes pollinisateurs mais peu accessible.

**Photo 11** – Massif ornamental potentiellement aménageable pour les insectes pollinisateurs mais peu accessible.



Fleurissement et lien social :

- expliquer les interventions afin de sensibiliser et de faire adhérer (gestions plus extensives) les habitants à la démarche,
- favoriser des actions pédagogiques et animations.



# Fleurir les petits espaces urbains

\* Rocailles, pieds de murs, pieds d'arbres, jardinières et barrières champêtres sont des petits espaces d'intérêt pour les abeilles sauvages.

Le « milieu urbain », même au centre des villages et bourgs ruraux, comporte de nombreux petits espaces qu'il est possible de rendre plus attractifs pour les abeilles sauvages :

- ☞ Les rocailles vont permettre de nourrir, voire de loger certaines abeilles et notamment celles qui exigent un contexte bien ensoleillé. Ces dispositifs pourront être construits en pierre sèche (ex : spirale à aromatiques) ou en structure bois non traité.



À éviter – Pas ou peu favorable aux abeilles sauvages



- ☞ Les pieds de murs comme les pieds d'arbres sont autant d'occasions d'implanter des plantes nectarifères horticoles ou sauvages. Dans un premier temps, il peut être intéressant de laisser évoluer la végétation afin d'observer le niveau d'intérêt de la flore nectarifère préexistante dans le sol.
- ☞ Maintenir les lierres grimpants. Considéré à tort comme un parasite, le lierre grimpant ne puise pourtant aucune ressource à la plante support sur laquelle il s'accroche. Il permet d'habiller un mur disgracieux, de vieux poteaux et accompagne les arbres dans leur croissance. Sa floraison apporte nectar et pollen en toute fin de saison et sa fructification donne des baies en fin d'hiver lorsque les ressources alimentaires sont rares pour les oiseaux.
- ☞ Dupliquer si possible ces petits aménagements pour densifier un réseau d'espaces favorables aux populations d'abeilles sauvages.

> Informations et contacts pages 29-30

**Photo 1** – Jardinière garnie classiquement d'une variété horticole (pensées) mais de très peu d'intérêt pour les abeilles sauvages.

**Photo 2** – Dépôt de paillage au pied d'un arbre ornemental qui va à l'encontre d'un opportun fleurissement nectarifère.

**Photo 3** – Rocaille fleurie et ensoleillée contre un mur en partie couvert de lierre, un contexte très favorable aux abeilles sauvages.

**Photo 4** – Abeille sauvage : Hériade des troncs (*Heriades truncorum*) – (famille des Megachilidae).

# Des abeilles sauvages dans les cimetières



\* Les cimetières font à la fois l'objet d'un désherbage fréquent et d'un désir d'embellissement floral qui se révèlent défavorables aux abeilles. Néanmoins, ces espaces peuvent aussi être aménagés pour soutenir le maintien des abeilles.

Pour rendre les cimetières plus accueillants pour les abeilles sauvages, il convient de :

- ☞ Préserver les allées favorables à la nidification, affleurements de sable et terrains « maigres ».
- ☞ Accepter la présence de nids d'abeilles dans le sol.
- ☞ Maintenir la flore nectarifère dans les cimetières.
- ☞ Planter une flore indigène et/ou horticole nectarifère dans les espaces provisoirement non utilisés et bien délimités (bandes de prairies fleuries en bordures et/ou massifs de fleurs).
- ☞ Informer les usagers de l'intérêt de fleurir les tombes à partir de plantes nectarifères en pots (ex : variété horticole de campanule, de bruyère, cinéraire...).

- ☞ Avoir une tolérance envers les plantes sauvages spontanées nectarifères notamment dans les parties peu accessibles comme les inter-tombes, et d'assurer un désherbage sélectif. Ces plantes sont, par nature, « assez colorées », leur présence ne rentre pas en contradiction avec les logiques de fleurissement des cimetières.
- ☞ Désherber avec des techniques alternatives aux produits phytosanitaires dont l'usage est interdit dans les cimetières depuis juillet 2022. Pour le désherbage à la vapeur, éviter de le réaliser pendant la période d'activité des abeilles, et préférer, lorsqu'il est absolument nécessaire, de le réaliser tôt le matin ou tard le soir.
- ☞ Mettre en place une communication adaptée : panneaux à installer sur place, affiche à l'entrée du cimetière, encart sur la page dédiée au cimetière sur le site de la mairie, etc.

## ☞ Pour aller plus loin

Valorisation paysagère des cimetières du Parc naturel régional Oise - Pays de France, Fiches techniques

➤ Informations et contacts pages 29-30



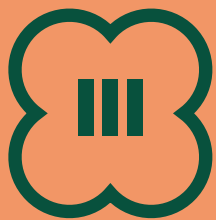
**Photo 1** - Massif à floraison remarquablement contrastée d'une variété horticole mais sans qualité nectarifère (pavot californien).

**Photo 2** - Enherbement provisoire comportant une petite flore sauvage d'intérêt pour certaines abeilles sauvages.

**Photo 3** - Plantes sauvages spontanées tolérées dans les recoins de sépultures.

**Photo 4** - Fleurissement à partir de plantes en pots dont des variétés horticoles souvent nectarifères (campanules, bruyère...).

**Photo 5** - Abeille sauvage : Bourdon terrestre (*Bombus terrestris*) - (famille des *Apidae*) butinant sur une variété de bruyère.



# Que semer, que planter pour les abeilles sauvages ?



## Telle fleur, telle abeille !

Les abeilles peuvent être séparées en deux catégories. Les premières, ont une langue courte et butinent sur de nombreux genres botaniques notamment les Astéracées. Les secondes, ont une langue longue et butinent plutôt les fleurs à corolles profondes telles que les Lamiacées ou Fabacées (légumineuses). Pour apporter une ressource durable aux abeilles, il ne faut donc pas hésiter à varier au maximum la palette florale.

> **A consulter : « Découvrons et préservons les abeilles sauvages du Parc »**

\* Les meilleures fleurs à planter sont les espèces sauvages locales car elles conviennent parfaitement aux abeilles sauvages avec qui elles ont co-évolué depuis des milliers d'années.

De la flore sauvage dans vos massifs, vos prairies fleuries et vos haies nectarifères, c'est possible. Il suffit de :

- ☞ Planter des espèces appartenant à la flore sauvage régionale, en associant éventuellement une large gamme de plantes horticoles réputées nectarifères pour apporter un complément de nourriture aux abeilles sauvages.
- ☞ Prioriser les graines, plants ou bulbes produits localement.
- ☞ Privilégier des espèces sauvages vivaces pour un résultat optimal obtenu en deux ans.
- ☞ Adapter au mieux votre choix de fleurs en fonction de la nature du sol et de son pouvoir drainant.
- ☞ Diversifier le type de fleurs pour satisfaire toutes les espèces d'abeilles sauvages (voir encart colonne suivante) et disposer d'une floraison étalée sur l'année (mars à novembre).



**Photo 1** - Floraison de centaureas, une plante sauvage commune attractive pour de nombreuses espèces d'abeilles sauvages.

**Photo 2** - Association de fleurs sauvages nectarifères : anthyllide vulnéraire, vipérine et sainfoin.

**Photo 3** - Association de fleurs sauvages nectarifères : coquelicot, vipérine et scabieuse.

**Photo 4** - Floraison massive et printanière de fleurs de pommiers.

**Photo 5** - Abeille sauvage à langue longue (femelle de mégachile) butinant sur fleur sauvage à corolle profonde (Lotier corniculé).

fiches actions associées :

07 – **Semer une prairie fleurie**

08 – **Favoriser les plantes nectarifères dans les massifs**

09 – **Espèces favorables aux abeilles sauvages à favoriser ou planter**

**Attention aux mélanges de graines prêts à l'emploi.**

De nombreux mélanges commerciaux faisant référence à l'idée de « prairie fleurie » ou de « spécial nectarifère » sont souvent composés d'une part de variétés horticoles peu attractives pour les insectes et d'espèces exotiques. L'effet esthétique est prioritairement recherché et seules quelques espèces d'abeilles, très généralistes peuvent en profiter.



**Des habitudes à changer.**

Les cultivars classiques (jonquilles, tulipes, pensées ou rosiers doubles, etc.) très employés, n'apportent rien aux abeilles sauvages. De plus, leur production, implantation et entretien mobilisent un temps salarié notable. Il convient de privilégier des fleurs à corolles « simples », sauvages et de préférence d'origine locale.

Se procurer des semences de fleurs et arbres sauvages de nos régions produits localement.

(Liste non exhaustive)

- ☞ Le jardin du naturaliste (Oise)
- ☞ Pariciflore (Ile-de-France)
- ☞ Marque « Végétal local »
- ☞ Conservatoires botaniques nationaux
- ☞ Opération « Plantons le décor »

**Photo 6** – Massif fleuri à partir d'un mélange commercial de graines prêtes à l'emploi mais cependant très peu nectarifères.

**Photo 7** – Tulipes horticoles, sans impact positif sur les abeilles sauvages.

**Photo 8** – Rosier horticole, sans impact positif sur les abeilles sauvages.

**Photo 9** – Pensées, jonquilles et graminées horticoles, des plantes sans impact positif sur les abeilles sauvages.

 À éviter – Pas ou peu favorable aux abeilles sauvages

# Semer une prairie fleurie



- ☞ Prévoir un choix de fleurs sauvages en fonction de la nature du sol, humide ou sec, acide ou alcalin. Réaliser votre semis en automne voire au printemps. Les semis d'automne sont les plus efficaces.
- ☞ Préparer le sol :
  - labourer ou bêcher en profondeur en retirant totalement la végétation,
  - casser les mottes au croc suivi d'un griffage léger de la surface au rateau,
  - semer à la volée (un semis peu dense peut favoriser l'émergence, le réveil de graines sauvages présentes dans le sol),
  - tasser la surface avec un rouleau de faible poids ou tasser par tapotement avec le dos d'un rateau,
  - Ne pas arroser votre semis de graines de fleurs sauvages.
- ☞ Bannir tout engrais car ils favorisent les plantes nitrophiles (orties, armoises...) et certaines graminées.
- ☞ Éviter l'apport de terre d'origine agricole, pour réduire le risque de levée de semences non désirées.
- ☞ Réaliser un faux-semis pour débarrasser le sol des plantes indésirables.
- ☞ Réaliser un sur-semis en griffant le sol.

\* La réalisation d'une « prairie fleurie » peut dépasser l'objectif esthétique pour devenir utile.

Créer/installer une prairie fleurie peut s'avérer favorable aux abeilles sauvages et autres insectes pollinisateurs.

- ☞ Délimiter une surface modeste, par exemple entre 10 à 50 m<sup>2</sup>, de préférence dans un espace facilement accessible au public. Attention, une surface de plus de 50 m<sup>2</sup> associée à un semis composé d'une seule plante nectarifère (culture mono-florale) attirera l'appétit d'une colonie d'Abeilles domestiques qui monopolisera et épuisera la ressource au détriment des abeilles sauvages.

## Pour aller plus loin

Ouvrages et documents pour la création et l'entretien de prairies fleuries :

► Informations et contacts pages 29-30



**Photo 1** - Emprise prévue pour la création d'une « prairie fleurie » par ensemencement de flore sauvage.

**Photo 2** - Étape du décompactage du sol après le retrait d'une bâche ayant stoppé la croissance de la végétation spontanée.

**Photo 3** - Étape de retournement des horizons du sol.

**Photo 4** - Création d'une bande de « prairie fleurie ».

**Photo 5** - Abeille sauvage : mégachile (*Megachille sp.*) - (famille des *Megachilidae*).

# Favoriser les plantes nectarifères dans les massifs

\* Les massifs ornementaux sont majoritairement fleuris à partir de plantes horticoles souvent non nectarifères et garnis d'un paillage épais interdisant aux abeilles sauvages l'accès au substrat pour nidifier.

Il convient d'imaginer un autre mode de fleurissement pour créer et maintenir durablement dans les villes et villages des massifs ornementaux favorables aux abeilles sauvages :

- ☞ Optimiser les actions des agents en déterminant le nombre, l'emprise et la localisation des massifs ornementaux qui seront dédiés aux abeilles sauvages.
- ☞ Commencer par implanter progressivement des vivaces et/ou bisannuelles en incluant le plus possible d'espèces nectarifères. L'adaptation au changement climatique invite également à choisir des plantes plus résistantes à la sécheresse. Les Lamiacées (romarin, origan, lavande, phlomis...), les plantes crassulantes (orpins...), les euphorbes vivaces... méritent d'être privilégiées.
- ☞ Compléter éventuellement avec des petits arbustes nectarifères tel que le groseillier.

- ☞ Planter éventuellement des plantes couvre-sol.
- ☞ Maintenir si possible pendant 3 années consécutives vos plantations nectarifères pour pérenniser la présence des abeilles sauvages.
- ☞ La mise en place de bâche, géotextile, matériau minéral ou mulch en couches épaisses qui interdisent la nidification dans le sol. Cependant, le paillage pourrait être utilisé dans des lieux non favorables à l'accueil des abeilles sauvages.



**Photo 1** - Massif ornemental composé à partir de variétés horticoles.

**Photo 2** - Massif ornemental comprenant pour partie des plantes nectarifères horticoles.

**Photo 3** - Floraisons de plantes nectarifères très attractives pour certaines abeilles sauvages (cinéraire et lotier corniculé).

**Photo 4** - Implantation de plantes couvre-sol pour remplacer progressivement le paillage par copeaux de bois.

**Photo 5** - Abeille sauvage : Halictus six-bandes (*Halictus sexcinctus*) - (famille des Halictidae).

# Espèces favorables aux abeilles sauvages à favoriser ou planter

Les abeilles sauvages doivent trouver dans leur environnement proche (dans un rayon de 400 mètres environ), les fleurs nécessaires à leur alimentation (adultes et larves).

La flore sauvage indigène est la plus recherchée par les abeilles sauvages. Elle est donc à privilégier en lui laissant une place au jardin et dans les parcs et les espaces publics.

Des plantes cultivées comme les plantes aromatiques et certaines plantes horticoles peuvent également être favorables aux abeilles sauvages.

## Plantes aromatiques



*Bourrache officinale*



*Ciboulette*



*Lavande*



*Thym*

## Plantes Horticoles



*Epiaire de Byzance*



*Orpin âcre*



*Phacélie*



*Rose trémière*



*Sainfoin*



*Saugé*



*Tournesol*



*Framboisier*

## Plantes Sauvages



*Achillée millefeuille*



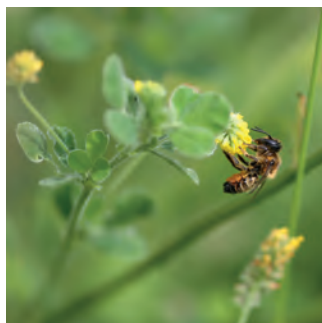
*Lierre grimpant*



*Pissenlit*



*Bryone dioïque*



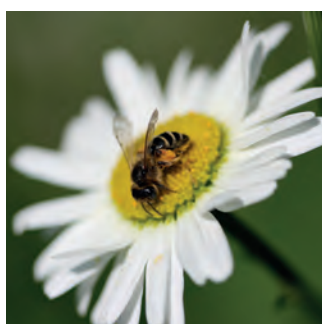
*Luzerne lupuline*



*Ronce*



*Campanule gantelée*



*Marguerite commune*



*Séneçon*



*Cirse vulgaire*



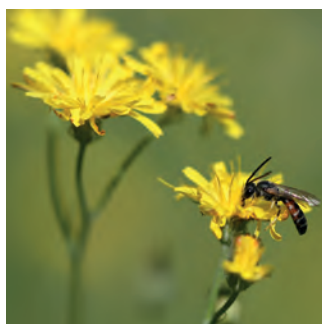
*Origan*



*Trèfle*



*Eglantier*



*Picride*



*Vipérine*

## ✂ Pour aller plus loin

Livret de découverte des abeilles sauvages : [https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications/Plaquettes\\_informations/Livret\\_Abeilles\\_Sauvages.pdf](https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications/Plaquettes_informations/Livret_Abeilles_Sauvages.pdf)

# IV

Grands principes pour agir en faveur des abeilles sauvages

## Permettre la nidification des abeilles sauvages

### \* Faciliter la nidification des abeilles sauvages dans les milieux existants.

#### Pourquoi ?

Pour satisfaire toutes les espèces qui peuvent nicher dans le sol, dans des cavités ou dans les tiges creuses de végétaux. Rappelons que 75% des abeilles sauvages nichent dans le sol !

#### Comment ?

- ☞ Conserver les sols naturels, éviter les revêtements durs.
- ☞ Opter pour des cheminements pédestres engazonnés ou en pavage sur sable.
- ☞ Accepter des zones nues, piétinées et passantes (chemins de terre sans végétation).
- ☞ Préserver les talus et autres petites zones de relief en dévers surtout en situation bien ensoleillée.
- ☞ Laisser le bois mort au sol dans les lisières de boisement.
- ☞ Maintenir et entretenir ici et là, par exemple, des groseilliers voire des ronciers qui pourront être taillés.



### \* Points de vigilance pour la nidification des abeilles sauvages dans vos massifs.

- ☞ Éviter, dans les massifs, l'implantation de bâches, géotextiles, paillages organiques (copeaux ou écorces de bois, paillettes de lin ou chanvre, tontes de gazon) ou paillage minéral (gravier, galet, ardoise, brique pilée) mais privilégier les plantes couvre-sol. Certaines techniques classiques de paillage peuvent être maintenues si l'accès au sol (terre compactée, sable affleurant) est garanti à proximité.
- ☞ Éviter l'apport de terreau meuble dans vos massifs ornementaux pour conserver un sol structuré qui permet aux abeilles de creuser des galeries et d'y nidifier.
- ☞ Limiter les actions d'entretien à un désherbage superficiel entre les plantations une fois par an et en automne en évitant de remanier le sol en place.
- ☞ Éviter la pratique du bêchage dans les massifs et privilégier une méthode douce de désherbage par griffage ou binage.

**Photo 1** - Talus richement fleuri de labiés sauvages favorables à certaines abeilles au printemps.

**Photo 2** - Talus entretenu en dévers, sans usage de bâche et accueillant ainsi de nombreux nids d'abeilles sauvages.

**Photo 3** - Plantation destinée à couvrir le sol (aspect esthétique) tout en permettant ici et là la nidification d'abeilles sauvages terricoles.

**Photo 4** - Dans les massifs, mulch, paillage épais ou bande plastique ne sont pas compatibles avec la nidification de nombreuses espèces d'abeilles.

\* Créer des aménagements pour loger les abeilles sauvages

Pourquoi ?

Pour faciliter l’observation de l’activité de ces insectes pollinisateurs et offrir de nouveaux lieux de nidification si la commune n’en offre pas ou peu. Ces aménagements doivent néanmoins être réalisés dans des sites richement fleuris (arbres et petite flore mellifères). Et ils peuvent constituer des supports pour la sensibilisation des habitants.

✂ Pour aller plus loin

Fiches techniques pour la réalisation de gîtes à abeilles, de spirales aromatiques...

➤ Informations et contacts pages 29-30

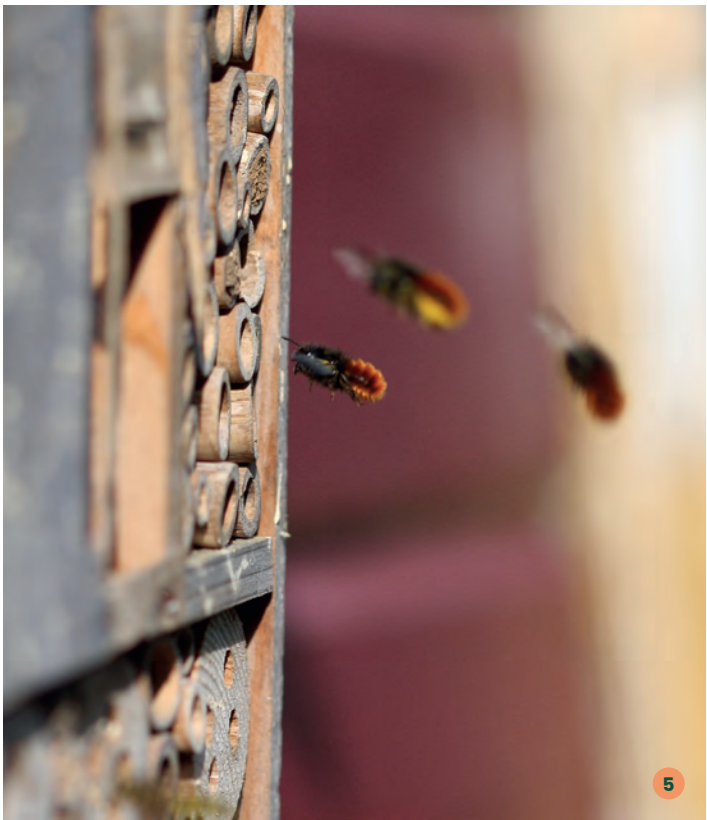


Photo 5 – Osmies à l’approche de leur nichoir.



Photo 6 – Hôtel à insectes installé au milieu d’un espace en gestion différenciée.

Photo 7 – Aménagement d’une zone de dépôt de bois mort en situation ensoleillée propice à certaines abeilles sauvages.

# Installer des ruches ? Savoir en évaluer les risques !



1



2

\* L'implantation de ruches peut aboutir à une concurrence avec les abeilles sauvages pour les ressources en pollen et en nectar dans l'environnement. Cette action doit faire l'objet d'une réflexion partenariale préalable.

## Avant d'installer un rucher :

- ☞ Analyser la raison / les motivations de son installation (production de miel, sensibilisation environnementale, préservation de la biodiversité, création de lien social, injonction à sauver les abeilles...) et vérifier s'il n'y a pas d'autres moyens pour répondre à ces besoins et souhaits.
- ☞ Limiter le nombre de ruches et les espacer d'au moins 6 km compte tenu du « rayon d'action » de l'Abeille domestique. Limiter fortement le nombre de ruches par rucher (environ 3 à 5 ruches).

- ☞ Sélectionner un site en tenant compte du rayon d'action des butineuses ; respecter si possible un éloignement minimum de 1 km de toutes zones favorables aux abeilles sauvages (îlots herbacés et fleuris, ou d'essences d'arbres nectarifères).
- ☞ S'entourer des garanties nécessaires pour s'assurer que la surveillance et la prophylaxie des maladies des abeilles sont conduites selon la réglementation et les procédures les plus efficaces connues à ce jour.
- ☞ Ne pas transformer les prairies existantes à proximité des ruchers en zones de cultures de plantes nectarifères, car on favoriserait alors l'Abeille domestique (espèce généraliste capable de se spécialiser sur une seule ressource floricole abondante) au détriment des abeilles sauvages nécessitant toute une communauté floristique diversifiée.
- ☞ Recueillir des avis en faisant appel à une diversité de structures ressources : société apicole, association naturaliste... et favoriser ainsi le projet qui apporte le plus de garanties et de sens à la démarche.



3



4

**Photo 1** - Petit rucher de « sensibilisation environnementale » au sein d'un parc périurbain géré par la commune.

**Photo 2** - Ruches « pédagogiques et sociales », dotées de cheminées d'envol (sécurisation) dans un espace vert communal.

**Photo 3** - Vaste « prairie fleurie » de variétés horticoles monopolisée par le butinage d'Abeilles domestiques.

**Photo 4** - Abeille domestique (*Apis mellifera*), ouvrière butineuse (famille des *Apidae*).



# Communiquer sur les pollinisateurs

\* Valoriser les actions de la commune en faveur des insectes floricoles avec le soutien du Parc.

- ☞ Communiquer pour développer une culture commune sur le thème des pollinisateurs et pour répondre aux interrogations de la population.
- ☞ Planter une signalétique d'information liée aux aménagements pour exposer l'objectif.
- ☞ Promouvoir l'action personnelle pour l'aménagement des jardins en faveur des insectes floricoles.
- ☞ Valoriser les initiatives citoyennes menées en faveur des pollinisateurs.



\* Porter des actions pédagogiques :

- ☞ Organiser des animations spécifiques aux pollinisateurs : sorties nature, conférences, ateliers.
- ☞ Proposer des chantiers participatifs (ex : plantations de haies, de vergers).
- ☞ Inclure la thématique, si possible, dans diverses manifestations (ex. bourses aux fleurs et aux plantes).

Photo 1 - Médiatisation des actions de la commune en partenariat avec le PNR.

Photo 2 - Massif fleuri associé à une communication de « sensibilisation environnementale ».

Photo 3 - Exemple de panneau de communication pour valoriser les actions de la commune en faveur des insectes floricoles.

Photo 4 - Sortie nature et rencontre autour de la thématique « pollinisateurs sauvages » avec le soutien du PNR.



## Agir individuellement

Tout habitant du territoire peut utiliser les informations contenues dans ce guide pour favoriser la présence des abeilles sauvages chez lui.

**Voici les grands principes pour agir individuellement à la préservation des abeilles sauvages :**

- ☞ Un garde-manger à butiner toute l'année !  
Rôle déterminant des jardins richement fleuris. La flore peut être favorisée dans les pelouses, rocailles et haies.
- ☞ Des lieux, abris et des gîtes pour la reproduction :  
Conserver des endroits sans entretien régulier et ainsi favoriser à la fois l'apparition de la petite flore sauvage et les possibilités de nidifications au sol pour une majorité d'abeilles sauvages.

### ☞ Pour aller plus loin

- Découvrons et préservons les abeilles sauvages du Parc naturel régional Oise - Pays de France (Livret thématique)

➤ Informations et contacts pages 29-30



**Photo 1** - « Hôtel à insectes » de taille modeste accueillant de nombreuses nidifications d'abeilles.

**Photo 2** - Jardin privatif pavillonnaire richement fleuri en période estivale entretenu uniquement en fin d'automne.

**Photo 3** - Roncier sauvage favorisé et entretenu sur treillis.

**Photo 4** - Bande herbeuse et pissenlit non fauchés pour conserver au mieux la floraison mellifère dès le début du printemps.

# Informations / Ressources et contacts

## Structures régionales pour conseils et / ou accompagnements (liste non exhaustive).

DREAL Hauts-de-France – Direction Régionale Environnement Aménagement Logement  
44, rue de Tournai – CS 40259 – 59019 LILLE Cedex. Tél. 03 20 13 48 48  
<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

DRIEAT Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports  
21/23, rue Miollis – 75732 Paris Cedex 15. Tél. 01 40 61 80 80  
[www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Parc naturel régional Oise – Pays de France  
Château de la Borne Blanche 48 rue d'Hérivaux – 60560 ORRY LA VILLE  
[contact@parc-oise-paysdefrance.fr](mailto:contact@parc-oise-paysdefrance.fr)

ONF – Office National des Forêts – Direction territoriale Seine-Nord  
Boulevard de Constance – 77300 Fontainebleau. Tél. 01 60 74 92 40  
<https://www.onf.fr/onf/ionf-en-regions>

ADEP – Association des Entomologistes de Picardie  
17 rue James de Rothschild – 60200 Compiègne – Email : [secretariat@adepentomo.fr](mailto:secretariat@adepentomo.fr)  
<http://adepentomo.fr/>

Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France  
1, Place Ginkgo Village Oasis – 80480 DURY. Tél. 03 22 89 63 96  
<https://cen-hautsdefrance.org/>

Conservatoire Botanique National de Bailleul  
Hameau de Haendries – 59270 BAILLEUL – Tél : 03 28 49 00 83  
<https://www.cbnbl.org>

CBNBP – Conservatoire botanique national du Bassin parisien  
Muséum national d'Histoire naturelle – 61 rue Buffon CP53 75005 PARIS. Tél. 01 40 79 56 48  
[cbnbp-idf@mnhn.fr](mailto:cbnbp-idf@mnhn.fr) ; <https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>

Picardie Nature  
233 rue Eloi Morel – 80000 AMIENS – Tél. 03 62 72 22 50  
<http://www.picardie-nature.org/>

Société Linnéenne Nord-Picardie – Étude de la flore sauvage  
<http://linneenne-amiens.org/>

## Revendeurs spécialisés pour obtenir des plantes sauvages (liste non exhaustive).

Le jardin du naturaliste – Des plantes sauvages pour la végétalisation  
36 Bis Rue Dufour Lebrun – 60590 TALMONTIERS – Tél. 09 74 56 35 48  
<https://www.olivier-tranchard.fr/>

Pariciflore – Des plantes sauvages pour la végétalisation  
Parc du Sausset 1 avenue Raoul Dufy – 93600 Aulnay-sous-Bois ; [contact@pariciflore.fr](mailto:contact@pariciflore.fr) – Tél. 06 12 58 00 16  
<https://pariciflore.fr/>

Marque Végétal local – Des liens vers des producteurs locaux et labélisés.  
<https://www.vegetal-local.fr/>

# Informations / Ressources et contacts

## Documents pour découvrir le monde des abeilles sauvages (liste non exhaustive).

Vous avez dit abeilles sauvages ? (Plaquette)

Parc naturel régional Oise – Pays de France

[https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Plaquettes\\_informations/triptyque\\_abeille\\_PNR.pdf](https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Plaquettes_informations/triptyque_abeille_PNR.pdf)

Découvrons et préservons les abeilles sauvages du Parc (Livret thématique 27 p.)

Parc naturel régional Oise – Pays de France

[https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Plaquettes\\_informations/Livret\\_Abeilles\\_Sauvages.pdf](https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Plaquettes_informations/Livret_Abeilles_Sauvages.pdf)

Aperçu de la diversité des abeilles sauvages, Parc naturel régional, Oise – pays de France

<http://adepentomo.fr/diversite-des-abeilles-sauvages-parc-naturel-regional-oise-pays-de-france/>

Abeilles sauvages : bilan des connaissances de l'Association des Entomologistes de Picardie, 2010-2020

<http://adepentomo.fr/abeilles-sauvages-bilan-des-connaissances-actions-de-ladep-2010-2020/>

Atlas des bourdons de Belgique et du nord de la France

[http://sapoll.eu/wp-content/uploads/2020/03/Atlas\\_des\\_bourdons\\_de\\_Belgique\\_et\\_du\\_nord\\_de\\_la\\_France.pdf](http://sapoll.eu/wp-content/uploads/2020/03/Atlas_des_bourdons_de_Belgique_et_du_nord_de_la_France.pdf)

Atlas préliminaire des bourdons du Nord et du Pas-de-Calais, Société entomologique du Nord de la France

<http://sapoll.eu/wp-content/uploads/2018/06/Atlas-pr%C3%A9liminaire-bourdons-NPC.pdf>

Plan National d'Actions « France, terre de pollinisateurs » 2016-2020

<https://pollinisateurs.pnaopie.fr/>

Plan National en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation (2021-2026)

<https://agriculture.gouv.fr/plan-national-en-faveur-des-insectes-pollinisateurs-et-de-la-pollinisation-2021-2026>

Plan d'action transfrontalier en faveur des pollinisateurs sauvages 2019-2029

[http://sapoll.eu/wp-content/uploads/2020/03/Plan-DAction-SAPOLL\\_-\\_version-word\\_FR-Mise-en-page-24032020.pdf](http://sapoll.eu/wp-content/uploads/2020/03/Plan-DAction-SAPOLL_-_version-word_FR-Mise-en-page-24032020.pdf)

## Choix d'ouvrages et de documents liés aux thématiques traitées dans ce guide

Un jardin pour les abeilles. Les meilleurs plantes nectarifères pour le jardin. Éditions Artémis, 2018.

<https://www.editions-artemis.com/>

Liste de plantes attractives pour les abeilles

<https://agriculture.gouv.fr/decouvrez-la-liste-des-plantes-attractives-pour-les-abeilles>

Abeilles sauvages, bourdons & Cie au jardin. Hôtels à insectes. Éditions Ulmer, 2015.

<https://www.editions-ulmer.fr/>

Une gestion des espaces verts en faveur de votre environnement (Livret 8 p.)

Parc naturel régional Oise – Pays de France

[https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Plaquettes\\_informations/Gestion\\_des\\_espaces\\_verts.pdf](https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Plaquettes_informations/Gestion_des_espaces_verts.pdf)

"Fleurir avec des plantes vivaces 1" – Pourquoi fleurir avec des plantes vivaces ?

[https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Guides\\_techniques/Fiche\\_Plantes\\_Vivaces\\_01.pdf](https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Guides_techniques/Fiche_Plantes_Vivaces_01.pdf)

"Fleurir avec des plantes vivaces 2" – Choisir des plantes adaptées au milieu et au contexte.

[https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Guides\\_techniques/Fiche\\_Plantes\\_Vivaces\\_02.pdf](https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Guides_techniques/Fiche_Plantes_Vivaces_02.pdf)

"Fleurir avec des plantes vivaces 3" – Concevoir un fleurissement.

[https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Guides\\_techniques/Fiche\\_Plantes\\_Vivaces\\_03.pdf](https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Guides_techniques/Fiche_Plantes_Vivaces_03.pdf)

"Fleurir avec des plantes vivaces 4" – Planter et entretenir les plantes vivaces.

[https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Guides\\_techniques/Fiche\\_Plantes\\_Vivaces\\_04.pdf](https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/wp-content/uploads/publications//Guides_techniques/Fiche_Plantes_Vivaces_04.pdf)

Valorisation paysagère des cimetières du Parc naturel régional Oise – Pays de France, Fiches techniques

<https://urlz.fr/muQP>

fiches techniques (spirale de plantes aromatiques, nichoirs...)

<http://sapoll.eu/accueil/telechargements/charte-fiches-pratiques/>

## **Document réalisé par le Parc naturel régional Oise – Pays de France**

Contributeurs : Association des Entomologistes de Picardie (Emmanuel VIDAL, Carole DEROZIER), Parc naturel régional Oise – Pays de France (Jean-Luc HERCENT, Sylvie CAPRON, Solange DUCHARDT, Emmanuelle PILLAERT, Valérie MEMAIN), OPIE (Serge GADOUM), Société Entomologique du Nord de la France (Guillaume LEMOINE), Picardie Nature (Sébastien MAILLIER, Simon BARBIER, Kevin GRUAU), Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (Emmanuel DAS GRACAS, Gaëtan REY), Thierry et Grégoire LOUF, Annie OCANA, Martina GRANZIERA, Jean-Charles BOCQUET

**Création graphique** : Lafayette

**Dessins naturalistes** : Aline Laage

**Crédits photographiques** : Parc naturel régional Oise – Pays de France (J.-L. Hercent), Association des Entomologistes de Picardie (E. Vidal), sauf : p. 6, n°4 (G. Lemoine), p. 13, n°5 – p. 21, n°5 (D. Genoud), p. 14, n°4 (AdobeStock).

## **Référence pour citation.**

Vidal E. & Hercent J.-L. (2023). Accueillir les abeilles sauvages dans les espaces publics. Guide technique. Association Des Entomologistes de Picardie – PNR Oise – Pays de France, 28 p.

# Guide technique Accueillir les abeilles sauvages dans les espaces publics



La collection « Les cahiers du patrimoine naturel des Hauts-de-France » a pour vocation de présenter, expliciter et valoriser les spécificités du patrimoine naturel des Hauts-de-France et de ses dynamiques d'évolution.

Elle sert un double objectif de pluralité et de cohérence : pluralité des médias et des diffuseurs ; cohérence issue d'une vision partagée que renforce une caution scientifique. « Les cahiers du patrimoine naturel des Hauts-de-France » sont conçus aussi bien pour le grand public, que pour les élus, les services des collectivités territoriales, les enseignants.

C'est en comprenant les interactions, les équilibres et l'empreinte des activités humaines sur la biodiversité, qu'il est possible de saisir toute la valeur d'un patrimoine naturel en constante évolution.

[www.patrimoine-naturel-hauts-de-france.fr](http://www.patrimoine-naturel-hauts-de-france.fr)



Parc Naturel Régional  
Oise-Pays-de-France

Château de la Borne Blanche  
48 rue d'Hérivaux – 60560 Orry-la-Ville  
Tel. : 03 44 63 65 65 – Fax : 03 44 63 65 60  
[www.parc-oise-paysdefrance.fr](http://www.parc-oise-paysdefrance.fr)  
<https://biodiv.parc-oise-paysdefrance.fr>



Avec le soutien  
financier de :

